Commune d'Yville-sur-Seine

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL en date du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Hélène SOMMELLA, Nicolas DECAUX, Catherine DECHAMPS, Audrey ERNST, Jean-Pierre GUILMOT, Patrick LEBOSQUAIN, Nicolas LEMESLE, Marc LARCHEVEQUE, Alexandre COURCHAY Absent excusé: Sylvain BOULNOIS (donne pouvoir à Marc LARCHEVEQUE),

Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 17 février 2021.

Vote des taux communaux 2021.

Les taux sont reconduits pour l'année 2021 :

Taxe foncière bâti: 46,36 % (taux communal 21,00 % + taux départemental 25,36 %)

Taxe foncière non bâti : 33,06 %

Pour la taxe foncière bâti 2021, aucune incidence pour les contribuables puisqu'il s'agit d'un simple transfert de la part départementale vers la part communale.

Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public au titre des années 2015 à 2019.

Le conseil municipal décide d'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget communal, à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant de **792,05 €.**

Avis sur Enquête Publique à Anneville-Ambourville / Projet des carrières LAFARGE.

Ce projet porte sur une demande de renouvellement et d'extension de la carrière au sein de la commune d'Anneville-Ambourville avec reprise des fonds de plan d'eau issus d'exploitations antérieures et d'exploitation de certaines berges.

Le conseil municipal n'émet aucune réserve sur ce projet.

Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 15 février 2021.

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC du 15 février 2021.

Révision libre des attributions de compensation-Basculement de la «Dotation TEOM» dans l'Attribution de compensation des communes intéressées.

Le Conseil Municipal décide :

- D'acter la révision libre de l'attribution de compensation de la commune à compter de l'année 2021 pour le transfert des « dotations TEOM » de la Dotation de solidarité communautaire 2020 vers l'Attribution de compensation des communes intéressées à compter de 2021.

Pour la commune d'Yville-sur-Seine, le montant à transférer est de 12 220,00 €

- Que cette révision de l'attribution de compensation ne prendra pleinement effet qu'après approbation par le conseil de la Métropole de la révision des attributions de compensation.

Attribution de pâtures au petit marais et à la pointe du marais.

Comme les années précédentes, les pâtures ont été divisées en 11 parcelles.

La location prend effet au 1er avril 2021 pour une période de 3 ans.

Le conseil municipal reconduit les tarifs annuels de location :

- 320,00 € pour M. DROUET Emmanuel
- 220,00 € pour M. CHERON Dominique
- 220,00 € pour M. CHERON Jérôme

Installation d'un panneau d'information lumineux.

Le choix s'est porté sur une location d'une durée de 7 ans pour un montant de 326,40 € TTC /mensuel (location et maintenance).

Délibéré par 6 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 abstention

Acquisition d'un camion benne.

En attente de plus d'éléments, la décision est reportée lors d'une prochaine séance.

Changement de forfait d'abonnement pour l'application Illiwap.

Evolution du forfait Illiwap en optant pour la formule Premium avec abonnement annuel pour 3 ans, pour un montant de 421,20 € TTC/an.

<u>Infos sur la procédure de modification simplifiée du "PLU de la Métropole.</u>

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la Métropole Rouen Normandie est actuellement en cours.

La mise à disposition du dossier a lieu du 6 avril au 6 mai 2021 inclus, au siège de la Métropole de Rouen ainsi que dans toutes les communes métropolitaines.

Celui-ci sera donc consultable à la mairie d'Yville aux heures de permanences.

Infos Travaux divers.

- Les travaux sur les berges de Seine au niveau du « Clos Saint-Paul » arrivent à la phase d'achèvement.
- Compte rendu est donné des travaux du changement du réseau d'eau aux Sablons réalisés par la Métropole Rouen Normandie.

Suite à la demande de Mme le Maire, une borne incendie a été installée par la même occasion.

Commission Culture .

- L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes est repoussée au 22 Mai à 10h00
- La fête de la musique est prévue en plein-air le dimanche 20 Juin 2021 sous réserve des conditions sanitaires.
- Les journées du Patrimoine auront lieu les 17-18-19 Septembre prochain ; un concert est prévu à l'église, la programmation est en cours de finalisation.

Plan de relance continuité pédagogique.

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par le ministère de l'éducation nationale pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, la municipalité en concertation avec l'équipe pédagogique, s'est positionnée sur ce projet en portant sa candidature

Fin de la séance à 00h15